

PRÉAVIS N°: 52/20. Rapport COGEFIN

OBJET DU PRÉAVIS: Demande d'un crédit d'étude (phase 1) de 88'000.- pour la réfection de la Route d'Yverdon

CONSEIL COMMUNAL DU 23 juin 2020

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF 50'000.- par préavis. Elle ne se prononce par contre pas sur son bien-fondé ou sur les propositions émises.

Dans un souci de rationalisation, un membre de la COGEFIN a participé à la séance du 3 juin de la Commission ad hoc. Nous remercions le président de ladite commission, Monsieur René Meillard, de nous avoir fait bénéficier de ses travaux. Monsieur Jean-Philippe Steck, Municipal et Monsieur Blaise Cordey, responsable des Infrastructures communales ont répondu aux questions des deux commissions.

Le présent rapport a ensuite été validé par la COGEFIN le 9 juin à la salle du Conseil Communal.

Le crédit d'étude de CHF 88'000.- permet de préciser au mieux le coût des travaux qui pourraient s'élever aux environs de CHF 1'500'000.-. Une enquête publique ne sera nécessaire que si les travaux empiètent sur des terrains privés.

Une subvention sera demandée pour cet entretien d'une route cantonale qui traverse notre localité.

Le tableau des investissements 2019-2023 ne mentionne pas la Route d'Yverdon, mais il s'agit de travaux d'entretien importants pour protéger les propriétaires bordiers des inondations et qui ne modifient pas le gabarit de la route.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la COGEFIN vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 52/20 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance ;

1. **Autorise formellement la Municipalité à réaliser une étude pour la réfection d'un tronçon de la Route d'Yverdon,**
2. **accorde à cet effet un crédit d'étude maximum de CHF 88'000.- TTC,**
3. **prend acte que ce montant sera repris et inclus dans le crédit de construction du préavis pour les travaux de réfection de la Route d'Yverdon,**
4. **prend acte qu'en cas de refus du préavis mentionné sous chiffre 3, la dépense totale sera comptabilisée à l'actif du bilan et amortie au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, mais en dix ans au maximum,**
5. **autorise formellement la Municipalité, selon les nécessités à emprunter partie ou tout du montant de CHF 88'000.- aux meilleures conditions du moment.**

Moudon, le 9 juin 2020

Michel Piguet, rapporteur

Membres de la COGEFIN présents lors de la séance du 9 juin:

Mesdames et Messieurs Céline Ombelli, Michel Lohner, Simon Benjamin, Serge Demierre, Daniel Goy, et Pierrick Muller.

Membres excusés: Madame Sophie Demierre et Monsieur Jakup Isufi